



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376
Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 02/07

STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DE L'OACI SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN EN 2006

MONTREAL, le 13 avril 2007 — L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a terminé son analyse des données préliminaires sur la sécurité et la sûreté de l'aviation en 2006.

Dans les services aériens réguliers à l'échelle mondiale, il y a eu 13 accidents mortels d'aéronefs de masse maximale au décollage supérieure à 2 250 kilogrammes et d'une capacité de sept passagers ou plus. Cela ne comprend pas les accidents dus à un acte d'intervention illicite. Le nombre de victimes a été de 755. En comparaison, 712 passagers avaient été tués en 2005 dans 17 accidents.

En dépit de l'augmentation du nombre de victimes, le taux d'accidents, mesuré en passagers tués par 100 millions de passagers-kilomètres, n'a que peu augmenté, passant d'environ 0,0191 en 2005 à environ 0,0193 en 2006, en raison d'une augmentation d'environ 5 % du nombre de passagers-kilomètres.

Sur les vols non réguliers, il y a eu 13 accidents d'aéronefs de masse maximale au décollage supérieure à 2 250 kilogrammes en 2006, soit le même nombre qu'en 2005, accidents qui ont causé la mort de 81 passagers contre 249 en 2005. Pour ce type d'exploitation, on ne dispose pas des données de trafic globales nécessaires pour calculer les taux d'accidents.

Dans le domaine de la sûreté, en 2006, on a enregistré 16 actes d'intervention illicite dans lesquels deux personnes ont été tuées et 27 blessées. Parmi ces attaques, on a enregistré quatre captures illicites ou tentatives de capture, trois attaques contre des installations, trois actes de sabotage ou tentatives de sabotage, une attaque en vol et cinq autres actes d'intervention illicite.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

— FIN —